



Commune de Belmont-sur-Lausanne

Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du CC du 4 décembre 2025 à la Grande salle de Belmont, 18h30

Présidence : M. Axel Boggio / Secrétaire : Mlle Isabelle Fogoz

Le président ouvre la séance à 18h30 et salue les membres du Conseil et de la Municipalité, ainsi que MM. Grégoire Vagnières, secrétaire municipal et Témerson Montagner, adjoint au Chef des finances. Il salue également les membres du bureau et les huissiers.

Dans le public venu nombreux, le président relève la présence de MM. Andrea Da Campo, Ingénieur communal et Chef du service des infrastructures, Claude Quartier pour le Courrier de Lavaux-Oron-Jorat ainsi que celle des jeunes ayant atteint leur majorité cette année et les personnes ayant obtenu leur naturalisation suisse en 2025 et, par la même occasion, la bourgeoisie de Belmont-sur-Lausanne, et qui ont répondu présent.e.s à l'invitation de la Municipalité.

Le président excuse : Mmes Muriel Thalmann, Députée ainsi que Charlotte Mathis, présidente du Conseil communal de Lutry.

1. Appel – Ordre du jour - Procès-verbal

1.a Appel

La secrétaire procède à l'appel dont il ressort la présence de 39 Conseiller-ères-s ; le quorum est atteint. **Suite à une arrivée après l'appel, le total des Conseiller-ères-s est de 40.**

Se sont excusé-e-s : Mmes les Conseillères C. Aubert, S. Chabrier, S. Chatelan-Daubercies, M. De Watteville, S. Ganour-Gumy, H. Grossenbacher, C. Gygi, S. Manné, C. Neven, A. Ramoni-Perret et MM. les Conseillers C. Blin, J.-P. Bolay, H. De Jesus Da Silva, G. De Pierri, Y. Favre, S. Gabella, A. Jeandupeux, N. Meyer, O. Schaer

1.b Acceptation de l'ordre du jour

Le président passe à l'ordre du jour qui n'est pas soumis à modification ; il est accepté à l'unanimité.

1.c Acceptation du procès-verbal de la séance du CC du 6 novembre 2025

Le PV de la séance du 6 novembre 2025 est mis en discussion. Sans remarque, il est accepté à la majorité, avec 4 abstentions et remerciements à son auteure vu les délais très courts entre la précédente séance et celle de ce soir.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

2.a Communications du président

M. le président énumère les diverses activités auxquelles il a participé pour représenter le Conseil communal, soit :

Conseil communal Belmont

- le **10 novembre**, séance avec Mme N. Greiner, Syndique et M. G. Vagnières, Secrétaire municipal pour fixer les dates des séances du Conseil communal de l'année 2026 qui sont :
 - **26 mars 2026** à 20h15
 - **30 avril 2026** à 20h15
 - **28 mai 2026** à 20h15
 - **11 juin 2026** à 14h00 pour la cérémonie d'assermentation des nouvelles autorités
 - **18 juin 2026** à 18h30 au refuge des Bas-Monts pour le dernier conseil de cette législature.Pour les nouvelles autorités (législature 2026-2031), les séances sont fixées comme suit :
 - **8 octobre 2026** à 20h15
 - **5 novembre 2026** à 20h15
 - **3 décembre 2026** à 18h30
- le **13 novembre**, séance du Conseil intercommunal de l'ASEL qui a vu l'assermentation de notre Conseillère Mme Elisa Pion. M. J.-C. Bartolacelli rapportera sur cette séance dans ses communications.
- le **20 novembre**, visite annuelle de M. le Préfet. Une fois de plus, il a constaté l'excellente tenue de nos classeurs et archives ; remerciements à Mlle I. Fogoz pour son excellent travail.
- le **30 novembre**, avec le bureau, il a été procédé au dépouillement des votations cantonales et fédérales. Les résultats détaillés de ces votations sont disponibles sur le site Internet du Canton de Vaud
<https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/votations-federale-et-cantonale-du-30-novembre-2025>

2.b Démissions dans des commissions permanentes du Conseil communal :

Entre le 2 novembre et le 3 décembre, le président a reçu la démission du groupe « Les Vert.e.s » de Mme Stéphanie Ganour-Gumy et de MM. Jean-Pierre Amann, Gaël Giroud, Cyril Stuber, Fabien Gehrig, Mathieu Caluwaerts et Alain Batänjer avec effet au 31 décembre 2025. Dès le prochain conseil et jusqu'à la fin de la législature, ces Conseiller.ère.s continueront à siéger sans étiquette.

Au vu de ce qui précède, les sièges occupés dans les commissions permanentes (CCU – CoFin et CoGest), appartenant au groupe « Les Vert.e.s », seront repourvus au point 6 de l'ordre du jour.

2.c Démission du Conseil communal :

Le président donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. Christian Blin, avec effet au 15 novembre 2025.

3. Communication de la Municipalité

Le président passe la parole aux membres de la Municipalité pour la lecture de leurs communications.

Pour rappel, les documents des séances du Conseil communal et les communications de la Municipalité se trouvent sur le site Internet de la commune.

https://www.belmont.ch/media/926041/communication-au-cc_20251204.pdf

4. Communications des commissions et délégations : de la CCU (Commission consultative d'urbanisme)

- **M. Grossenbacher** n'a pas de communication particulière mais adresse ses remerciements, au nom de la CCU, à M. Amann pour ses années de participation au sein de la Commission consultative d'urbanisme et pour ses apports très utiles.

de la CCAR (Commission consultative des affaires régionales)

- **M. Bartolacelli** n'a aucune communication.

du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

- **M. Bartolacelli** rapporte sur la séance du Conseil intercommunal du 13 novembre 2025 ; le rapport dans son intégralité figure en annexe du présent PV.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/preavis-et-rapports/>

du Conseil intercommunal de l'ORPC (Association régionale de la protection civile du District de Lavaux-Oron)

- **Mme Grossenbacher**, déléguée et **M. Jeandupeux**, suppléant, étant absents ce soir, aucune communication n'a été transmise.

du Conseil intercommunal de l'Association SDIS Ouest-Lavaux

- **M. Stuber** n'a aucune communication.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://v7.sdis-ouest-lavaux.ch/accueil/le-sdis/documents-officiels/>

du délégué de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis

- **M. Caluwaerts** n'a aucune communication.

Pour plus d'informations sur cette association :

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html#preavis-5>

5. Préavis municipal N° 11/2025 : Budget 2026

Le président donne la parole à M. C. Marrel pour la lecture du rapport de la Commission des finances et de l'erratum établi le 2 décembre 2025.

La parole est donnée aux Conseiller-ère-s :

- **M. M. Henchoz** : Je salue tout d'abord l'excellence des documents remis au conseil, les analyses pointues et la pertinence des explications liées aux variations.
J'ai néanmoins quelques questions : en page 4 du préavis, je lis : « *La moins bonne santé financière de la commune devrait nous permettre de bénéficier d'une ponction péréquative plus faible* ». Certes, c'est une réalité. Une moins bonne santé financière réduit la ponction péréquative. Mais n'est-il pas paradoxal de s'en réjouir ? Et si nos finances s'amélioraient, on trouverait sans doute aussi de quoi se féliciter, malgré une ponction plus élevée.

Conseil communal Belmont

Au fond, quelle que soit la situation... coco est content ! Aussi, je pose la question à notre Municipal des finances : laquelle de ces deux situations précitées préférerait-il ? Une situation où les finances communales se détériorent avec une péréquation qui maigrit ou bien l'inverse ?

- **M. J.-C. Favre, Municipal** : dans le rapport, nous ne nous réjouissons pas que la péréquation nous ponctionne moins en 2026 car, effectivement, cela voudrait dire que les finances sont moins bonnes ; aucun municipal des finances ne peut se réjouir de cela et devoir présenter un budget avec un déficit de CHF 1'300'000.- ne nous réjouit pas non plus. Nous avons toujours essayé de présenter un budget qui soit le plus équilibré possible mais avec la projection des recettes fiscales et les hausses de charges conséquentes attendues sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise (transports, FEJ, ressources humaines), nous devons constater que nous n'avons plus l'équilibre au niveau de nos comptes. Alors, non je ne me réjouis pas d'avoir des comptes qui sont moins bons et je préférerais continuer, comme ces dernières années, à présenter des résultats satisfaisants, voire très satisfaisants, qui ont permis de réduire l'endettement de la commune de manière importante au cours des 5 dernières années.
- **M. M. Henchoz** : merci pour cette réponse ; toujours en relation avec les propos introductifs, ce qui me rassure, avec ce déficit de CHF 1'384'000. — (pas si anecdotique quand même), c'est, qu'au fond, ce n'est que le résultat d'un budget soit une addition juste de chiffres faux ; ou, pour être plus nuancé, une addition juste de recettes et de charges supposées, dont certaines sont inévitablement aléatoires. Ce qui pourrait rassurer le Conseil, ce serait d'obtenir la confirmation que le budget 2024 (avec son déficit de CHF 597'000. -) était exagérément pessimiste, et que les comptes 2025 pourraient, eux, nous réserver une bonne surprise. A quelques semaines de la clôture des comptes 2025, est-ce que M. Favre pourrait nous révéler quelques confidences à ce propos ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : c'est un peu prématuré de donner un chiffre pour 2025. Ce que nous pouvons dire par rapport à ces budgets, c'est que les montants qui varient fortement sont liés aux recettes fiscales et à la péréquation. Aujourd'hui les projections en termes de recettes fiscales sont faites en fonction de ce que nous fournit l'ACI (Administration cantonale des impôts) au fil des mois et nous pouvons constater que nous sommes plus ou moins au niveau de ce que nous avons prévu comme recettes fiscales. Quant à la péréquation, il ne faut pas oublier que 2025 sera le premier exercice avec le nouveau système péréquatif et nous osons espérer que les acomptes qui nous ont été facturés par le canton étaient calculés le plus juste possible. Toutefois, le décompte définitif ne sera obtenu qu'au mois d'avril et nous pourrons l'utiliser pour établir un calcul au plus juste pour la clôture des comptes 2025.
- **M. M. Henchoz** : en page 7 du préavis, chiffre 3, je lis : « Cette nature présente une diminution de CHF 1'491'474.- par rapport au budget 2025. Cette baisse est principalement due au transfert du personnel Centre de vie infantine à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, projet initié par la Municipalité en 2024, afin d'en faciliter la gestion ». A noter que la CoFin évoque, à juste titre (en page 4) et dans ses conclusions, l'augmentation de ce poste. Est-ce que cette simplification s'est également traduite par des économies pour la commune ? Il me semble que c'était l'objectif... avant la « facilité ». Or, les comptes démontrent le contraire. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur cette facilité qui devait déboucher sur des économies et qui, finalement, engendre une augmentation de ce poste mais qui est peut-être due à d'autres facteurs ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : comme l'a mentionné le rapporteur de la Commission des finances, il est relativement difficile de faire des comparaisons entre avant et après. Avant, le système de comptabilisation des charges était basé sur des charges de ressources internes (personnel de la commune). De ces charges-là, nous déduisons des recettes, participation des parents et subventions de la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants).

Conseil communal Belmont

Aujourd'hui, ces différentes écritures sont remplacées par un montant net qui nous est facturé par la FEJ (Fondation de l'enfance et de la jeunesse) à Pully qui a repris notre personnel et qui a repris la gestion de toute l'activité pré et parascolaire. Cela s'est fait en 2 étapes puisqu'il y a eu un premier transfert des UAPE, au début 2024 puis, début 2026, il y aura le transfert des CVE. Durant cette période, il y a eu des transferts comptables entre une comptabilité qui est purement interne au départ puis avec une comptabilité qui est basée sur un « sous-traitant ». Mais il y a aussi une augmentation de la taille des prestations puisque nous avons plus de places tant au niveau UAPE qu'au niveau CVE. En résumé, oui, nous payons plus aujourd'hui et nous payerons plus en 2026, mais nous avons plus de prestations offertes aux parents dans ces structures ; c'est donc difficile de comparer. Ce que je peux affirmer, c'est que faire ce transfert à une structure professionnelle comme la FEJ qui gère le pré et le parascolaire pour Pully, Paudex et maintenant Belmont, lui permet clairement d'être plus efficace que ce que nous aurions pu faire en interne ; leur équipe de gestion centralisée gère tous les aspects administratifs, RH et logistiques. Ces transferts nous permettent également de réduire le nombre d'employés communaux et par conséquent la charge RH et administrative. Il faut savoir que bon nombre des employés des structures sont à temps partiel et leur présence est indispensable en fonction du nombre d'enfants accueillis (une personne malade doit absolument être remplacée immédiatement).

- **M. M. Henchoz** : je salue l'indexation des salaires du personnel communal. Donc, on n'a pas à craindre un débrailage, ni une manifestation devant le bâtiment communal !
- **M. M. Henchoz** : page 14 du préavis, chiffre 6.6, il y est dit que l'entretien des forêts privées est entièrement subventionné. Pourquoi privées, ne s'agit-il pas plutôt des forêts communales ou publiques ? Et si c'est entièrement subventionné, pourquoi alors une différence entre les charges et les recettes sous chiffre 32 du budget, page 5 ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : la partie qui est entièrement subventionnée, ce sont vraiment les forêts privées. C'est-à-dire que si nous devons intervenir pour un tiers dans une forêt privée cela sera subventionné à 100% par l'État. Par contre, nous avons quand même une charge d'entretien des forêts communales.
- **M. M. Henchoz** : ma dernière question : où en est le litige et/ou l'audit relatif au dépassement spectaculaire de CHF 1'300'000.- (25% du montant accordé de CHF 4'860'000.-) concernant les travaux de réfection du Burenos/Chaffeises ? Dans le budget, je n'ai repéré aucune provision pour les frais d'avocat, ni pour une éventuelle décision défavorable à la commune (conciliation ou jugement). Est-ce bien raisonnable ?
- **M. J.-C. Favre, Municipal** : ce dossier est aujourd'hui en mains juridiques, des discussions sont en cours avec les différents fournisseurs et nous sommes accompagnés d'un avocat dans cette procédure. Les montants du litige font partie d'un préavis et correspondent à des montants d'investissement qui sont dans le compte de bilan et, aujourd'hui, cela ne touche pas les charges. Cela concernera les charges quand nous allons clôturer le préavis et commencer à l'amortir, sur 30 ans. Comme nous vous l'avons annoncé, ce préavis est en dépassement et nous allons devoir vous présenter un 2^{ème} préavis pour un crédit additionnel qui inclura l'ensemble des coûts associés à ce dossier, y.c. les frais juridiques.
- **M. C. Nicolet** : un peu dans la même veine de ce que vient d'évoquer Monsieur Henchoz, et sachant que souvent le diable se cache dans les détails, j'ai moi-même porté cette année un regard plus attentif sur les propos introductifs et le préambule du préavis 11 2025, ainsi que sur les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conseil communal Belmont

Ma première impression a été de penser que nous vivons dans un monde merveilleux où tout va bien ; qu'un déficit de plus de CHF 1'300'000.-, après les déficits de 2024 et 2025 qui représentaient eux aussi au total plus de CHF 1'000'000.-, n'est qu'une péripétie qui va être corrigée dans les années à venir par l'arrivée de nouveaux contribuables dans des quartiers pas encore sortis de terre, Rueyres 2 par exemple.

Mon impression se base sur 2 phrases en particulier. La première est l'affirmation de la Municipalité en page 4 qui dit : « *nous n'avons à ce stade pas pris de mesures d'économie* » et sur la conclusion de la CoFin en page 11 qui dit : « *la Commission des finances remercie la Municipalité qui s'engage à surveiller attentivement les indicateurs financiers pour préserver l'équilibre budgétaire et le bien-être de la population.* »

J'en viens à ma première question d'ordre général : un budget représentant un déficit de plus de CHF 1'300'000.- pour notre commune est-il vraiment en équilibre ?

Ma 2^{ème} question est plus précise : quels sont les 2 ou 3 changements principaux et factuels qui engendrent la baisse importante de nos recettes ? Je n'ai pas trouvé de réponse précise à cette question dans les documents reçus ou je ne les ai peut-être pas compris.

Et ma dernière question est : s'il y avait eu nécessité absolue de couper dans les dépenses, quelles auraient été les options possibles pour éviter ce déficit de CHF 1'300'000.- ?

- **M. J.-C. Favre, Municipal :** Non, le budget que nous vous présentons n'est clairement pas équilibré. Je pense qu'il a un déficit qui est de 4,8% par rapport au total des charges, donc il n'est pas équilibré. Par rapport à ce que vous avez dit dans les propos introductifs de la Municipalité, je tiens à préciser que la phrase complète dit : « nous n'avons à ce stade pas pris de mesures d'économie qui toucheraient au personnel communal ou aux prestations fournies à la population et poursuivons les projets selon le programme de législature annoncé. »

Je crois que ce budget a été construit par le personnel communal en essayant de réduire au maximum les charges dont il a la maîtrise ; c'est vrai que la situation n'est pas satisfaisante, qu'il sera nécessaire de contrôler ce déséquilibre et de lui trouver une solution dans les années à venir parce que nous ne pouvons pas avoir un tel déficit sur plusieurs années consécutives. Nous l'avons dit et nous le voyons, le capital à disposition permet de couvrir les déficits budgétés de 2025 et 2026, mais nous ne pouvons pas avoir d'autres exercices à venir qui viendraient encore puiser dans nos réserves.

Il n'y a pas de baisse de recettes ; la baisse que nous pouvons voir entre le budget 2025 et le budget 2026 est liée à ce changement de comptabilisation au niveau de la FEJ. Nous avons des recettes dans la FEJ qui n'apparaissent plus (participation des parents, subventions de la FAJE) ce qui peut donner un sentiment que les recettes baissent.

Les vraies recettes qui servent à couvrir le ménage communal restent stables, voire en légère hausse, et c'est important de le préciser. Ce qui crée le déficit et ce déséquilibre, c'est une hausse des charges ; il faut en être conscients. La hausse des charges est liée à l'augmentation des charges RH, et à d'autres charges que nous subissons, facturées par le canton ou par des organismes auxquels nous sommes associés (transports publics et autres).

Comment couper dans les dépenses ? Je pense qu'il est important d'essayer de rester avec un mécanisme communal qui soit le plus efficient possible, faire attention à ne pas augmenter les charges fixes et d'essayer de fonctionner avec un système qui soit le plus adapté à la taille de notre commune.

- **M. C. Nicolet :** je tiens juste à préciser que la remarque concernant l'équilibre budgétaire prêté à la Municipalité est issue d'une phrase du rapport de la CoFin ainsi que la décroissance des revenus citée dans les considérations finales de la CoFin.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis.

Résultat de la votation :

le préavis 11/2025 est accepté à la majorité des membres présents

NON : 1 / Abstentions : 7

Le président remercie la Commission des finances pour son rapport extrêmement détaillé.

M. J.-C. Favre, Municipal : je remercie le Conseil communal pour la confiance accordée ; ce n'est pas facile d'approuver un budget déficitaire ; c'est toujours une crainte par rapport à ce qui va arriver et à l'exercice à venir. Sachez que l'ensemble de l'administration communale mettra tout en œuvre, comme à chaque fois, pour tenter de corriger, dans le bon sens, le résultat final. Je tiens également à remercier mon équipe au niveau de la DFMI pour le travail qui a été réalisé, pas facile cette année du fait de l'absence du chef des finances.

6. Nominations de Conseiller.ère.s dans des commissions permanentes

6.a CoFin (Commissions des finances)

En vue du remplacement de M. Gaël Giroud (Les Vert.e.s), Mme Carole Ernst, coordinatrice pour le groupe « Les Vert.e.s », propose la candidature de **Mme Sakine Uçurum Pion**.
Sans autre candidat.e, elle est élue par acclamation.

6.b CCU (Commission consultative d'urbanisme)

En vue du remplacement de M. Jean-Pierre Amann (Les Vert.e.s), Mme Carole Ernst, coordinatrice pour le groupe « Les Vert.e.s », propose la candidature de **Mme Elisa Pion**.
Sans autre candidat.e, elle est élue par acclamation

6.c CoGest (Commission de gestion)

En vue du remplacement de M. Cyril Stuber (Les Vert.e.s), c'est **Mme Carole Ernst** qui propose sa candidature.
Sans autre candidat.e, elle est élue par acclamation.

7. Divers et propositions individuelles

Déchets

- **Mme S. Gillard** : je souhaite aborder un sujet qui fâche et qui revient régulièrement. La semaine dernière, il y avait le ramassage des déchets encombrants, ou plutôt les gros déchets. Pour rappel, les encombrants sont des déchets qui ne rentrent pas dans les poubelles et je crois que même l'installation de caméras de surveillance ne va pas suffire. Mardi après-midi, j'ai appelé M. Bovey pour lui signaler qu'au Signal, il y avait 2 sacs noirs de déchets ménagers. Le personnel de voirie est venu et a contrôlé ces sacs mais n'a malheureusement pas pu trouver l'identification des personnes incriminées. Il est fort probable que tous ces gens qui viennent déposer tout et n'importe quoi sur nos places de déchets ne soient pas des gens qui habitent sur la commune. Nous savons déjà que tous les week-ends, il y a des gens qui viennent avec des déchets En Arnier mais, à mon avis, nous sommes arrivés à un stade où cela ne va plus être possible.
Cela n'engage que moi, mais pourquoi n'arrêtons-nous pas le ramassage des déchets encombrants ? Certes cela va poser un problème pour certaines personnes, mais ne pourrait-on pas voir pour une déchetterie mobile ? Ou pourquoi ne peut-on pas obtenir une carte d'accès à une déchetterie de la région ?

Conseil communal Belmont

Lorsque nous déménageons sur Pully, nous obtenons les cartes pour les déchetteries de Pully, de Savigny et de Lausanne. Pourquoi la Commune de Belmont ne pourrait pas être partenaire ?

- **M. P. Michelet, Municipal** : ce ne sont pas que les encombrants qui posent problème ; le problème principal c'est le comportement du citoyen. La Municipalité est en phase de réflexion sur ce sujet pour savoir quelle serait la meilleure méthode, par exemple suppression du ramassage porte à porte et remplacement par une déchetterie mobile qui pourrait être mobilisée à une fréquence plus rapprochée. Toutefois, cela ne supprimera pas le problème général que nous constatons tous les lundis, voire même presque tous les jours, notamment En Arnier, où tout ce que l'on trouve n'a, la plupart du temps, rien à voir avec des encombrants. Pour économiser le coût d'un sac taxé, les sacs noirs sont utilisés. Mais sachez que le jour où quelqu'un se fait prendre et qu'il y a dénonciation, la personne concernée paiera pour un bon nombre de sacs taxés qu'elle n'a pas voulu utiliser.

Quant à travailler avec une déchetterie de la région, notamment celle de Savigny, c'est une étude que nous avons déjà faite au départ, quand nous avons étudié l'évacuation des déchets, soit d'avoir tout le système qui aille sur Savigny. Il se trouvait, qu'à l'époque, les coûts qui étaient demandés, pour profiter de cette nouvelle déchetterie de Savigny, étaient supérieurs au coût de fonctionnement du système que nous avons et que nous avons toujours à Belmont. La question pourrait se reposer maintenant mais je ne pense pas que d'inciter les gens à aller avec une carte, à Savigny par exemple, va les décourager à déposer tout et n'importe quoi sur les lieux de ramassage. Une des objections que nous avons enregistrées était que cela nécessitait de se déplacer et que cela polluait d'aller sur Savigny.

Comme sur l'autoroute, sont annoncés le nombre de retraits de permis effectués pendant une phase de travaux, nous allons peut-être annoncer le nombre de personnes dénoncées, pour autant que nous ayons pu les identifier.

La Municipalité est consciente de ce problème et cherche des solutions ou des pistes pour tenter d'en résoudre au moins une partie.

- **Mme S. Gillard** : je ne sais plus trop bien comment cela a été organisé mais il y a une année, sauf erreur en janvier ou février, pendant 3 week-ends, la police était présente pendant la journée pour contrôler le dépôt des déchets En Arnier. Ne serait-il pas possible que ce contrôle soit mis en place plus souvent ou est-ce que cela se fait sans que nous le sachions, c'est possible.

Pourriez-vous, pour ma satisfaction personnelle, nous indiquer combien de personnes ont été amendées ? Pour ma part j'aurais bien envie d'aller camper dans les poubelles s'il le faut ; tous ces déchets, c'est insupportable !

- **M. P. Michelet, Municipal** : effectivement, il y a eu des périodes de contrôles avec du personnel communal et celui de la police Est lausannois. Il faut savoir que notre personnel peut dénoncer mais ne peut rien faire d'autre. Donc, effectivement, quand nous trouvons des éléments qui permettent d'identifier quelqu'un, nous dénonçons. Évidemment que la police est une bonne solution mais elle n'a pas que ça à faire. Par contre, une caméra de contrôle va être installée En Arnier mais la démarche pour l'autorisation est plus longue que la mise en place du système. Mais encore une fois cela ne résoudra pas tous les problèmes.

Interdiction de circuler sur la rue du Stand (*ndlr en référence aux communications de la Municipalité – point 3 du présent PV*)

- **M. J.-P. Amann** : est-ce que l'interdiction de circuler sur le chemin du Stand concerne également les vélos ?
- **Mme N. Greiner, Syndique** : non, pas les vélos.

Conseil communal Belmont


Remerciements

- **M. M. Henchoz** : j'aimerais féliciter Mlle Isabelle Fogoz pour l'excellence de ses procès-verbaux. La dernière séance du Conseil, c'était copieux ! Bravo, ses rédactions sont extrêmement précises, limpides, très bien rédigées. Cela méritait d'être relevé et je suis en désaccord avec l'un de mes collègues qui trouvait ces procès-verbaux extrêmement fastidieux, personnellement je les trouve parfaits.
- D'autre part, comme c'est la dernière séance où nous avons la chance d'avoir la présence de M. Jean-Claude Favre, j'aimerais dire quelques mots. Nous avons eu la chance d'avoir, pendant 5 ans, un municipal extrêmement compétent. Avec Jean-Pierre Bolay, nous nous étions mobilisés pour qu'il soit élu (il n'aurait pas eu besoin de notre mobilisation) ; mais si nous l'avons fait, il y a 5 ans, c'est parce que nous avons siégé ensemble à la Commission des finances et nous nous sommes très vite rendu compte que M. Favre avait des compétences qui étaient extrêmement pointues et dont nous étions jaloux. Il y a une anecdote qui me revient et que je tiens à relever. La Municipalité de l'époque avait organisé une séance d'information sur la péréquation, sujet complexe et qui reste très, très complexe. Il y avait des spécialistes de l'État qui étaient venus nous expliquer, à la Municipalité, la CoFin et la CoGest, comment cela fonctionnait. A l'époque je ne suis pas sûr que beaucoup d'entre nous aient compris, mais Jean-Claude Favre, lui, il avait saisi, il avait tout compris et il posait des questions pertinentes. Je pense que ça méritait d'être relevé et je regrette vivement son départ. J'espère qu'il pourra, d'une manière ou d'une autre, continuer à être parmi nous. C'est d'autant plus dommage qu'il est maintenant Député au Grand Conseil et que, par cette position-là, il a accès à des informations qui auraient pu être utiles ou pourront être utiles s'il reste parmi nous. On peut donc remercier, féliciter et applaudir M. Jean-Claude Favre.
- **M. C. Nicolet** : concernant les procès-verbaux, je souhaite juste préciser à mon collègue Michel Henchoz que si j'ai bien utilisé l'adjectif fastidieux, ce n'était pas pour la rédaction mais surtout pour sa lecture.

Il est 20h05 lorsque le président clôt la séance du 4 décembre 2025 qui est suivie par des remerciements adressés par Mme la Syndique à M. Jean-Claude Favre qui quittera sa fonction au sein de la Municipalité au 31 décembre 2025. S'ensuit la traditionnelle réception des jeunes ayant eu 18 ans et des personnes ayant été naturalisées cette année, puis le repas de fin d'année.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président


Axel Boggio



Le secrétaire


Isabelle Fogoz

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers communaux
- Aux membres de la Municipalité et au secrétaire municipal
- A la préfecture

Annexe(s)

Rapport de M. Bartolacelli relatif à la séance 13 novembre 2025 du Conseil intercommunal de l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois)

J'ai participé le 13 novembre 2025 à 18h30 à Paudex, en tant que membre du conseil intercommunal de l'Association « Sécurité Est lausannois » (ci-après : ASEL) représentant la commune de Belmont et membre de la commission de gestion (CoGest), à la présentation du préavis 03-2025 « Budget 2026 ».

Il s'agit du quinzième budget présenté à l'ASEL qui se chiffre à CHF 13'136'139.00. Il est en augmentation par rapport au budget de l'année 2025 (+ 7.4%) et de 7.5% par rapport aux comptes de l'année 2024.

Cette progression est la résultante de l'augmentation de l'effectif du personnel, de l'indexation des salaires ainsi que l'achat de matériels divers (uniformes, outils spécialisés de la signalisation routière, informatique, ...).

Augmentation des charges de personnel

Les charges de personnel sont en hausse de 4.3% par rapport au budget 2025 et de 6.1% par rapport aux comptes de l'année 2024.

L'effectif du personnel inclus dans le budget 2026 augmente de l'équivalent de 3.70 ETP afin de se situer à 65.20 ETP. Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

○ Administration	- 0.20 ETP
○ Cadres dirigeants	- 0.10 ETP
○ Police secours	+ 2.00 ETP
○ Assistants de police	+ 1.00 ETP
○ Signalisation routière	+ 1.00 ETP
○ Augmentation de l'effectif	+ 3.70 ETP

Le budget 2026 prévoit une indexation au coût de la vie de 0.3% ainsi que les augmentations statutaires.

Augmentation des biens, services et marchandises

Les achats de biens, services et marchandises sont en hausse de 15.3% par rapport au budget 2025 et de 16.4% par rapport aux comptes de l'année 2024.

La progression d'environ CHF 367'000.00 constatée par rapport aux comptes 2024 provient pour l'essentiel des éléments suivants :

• Changement uniformes obligatoires et matériel futurs aspirants	CHF	73'000.00
• Augmentation matériel spécifique pour la signalisation routière	CHF	24'000.00
• Augmentation renouvellement matériel informatique	CHF	170'000.00
• Augmentation des frais d'affranchissement	CHF	22'000.00
• Augmentation des imprimés et fournitures bureau	CHF	16'000.00
• Diverses augmentations	CHF	62'000.00
• Total :	CHF	367'000.00

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au budget 2025, est de 2.9% en moyenne (Total des charges CHF 9'682'439.00), cela représente pour Belmont-sur-Lausanne un écart de 3.9% (budget 2025 : CHF 554'200.00/budget 2026 : CHF 575'600.00).

Communes	Budget 2026 (en CHF)	Budget 2025 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	575'600.00	554'200.00	21'400.00	3.9%
Paudex	276'900.00	276'700.00	200.00	0.1%
Pully	8'352'039.00	8'101'189.00	250'850.00	3.1%
Savigny	477'900.00	478'000.00	-100.00	-0.0%
Total	9'682'439.00	9'410'089.00	272'350.00	2.9%

Conseil communal Belmont

La participation de chacune des communes partenaires, par rapport au bouclage des comptes 2024, est de 21.2% en moyenne (Total des charges CHF 9'682'439.00), cela représente pour Belmont-sur-Lausanne un écart 22.2% (comptes 2024 : CHF 471'062.07/budget 2026 : CHF 575'600.00).

Communes	Budget 2026 (en CHF)	Comptes 2024 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	575'600.00	471'062.07	104'537.93	22.2%
Paudex	276'900.00	228'248.71	48'651.29	21.3%
Pully	8'352'039.00	6'884'446.06	1'467'592.94	21.3%
Savigny	477'900.00	406'356.00	71'544.00	17.6%
Total	9'682'439.00	7'990'112.84	1'692'326.16	21.2%

La variation différente de la participation des Communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Le Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est lausannois » a validé le budget 2026.

Mesdames et Messieurs les Conseillers je vous remercie de votre attention.

Belmont, le 4 décembre 2025 - Jean-Charles Bartolacelli, délégué du Conseil communal à l'ASEL